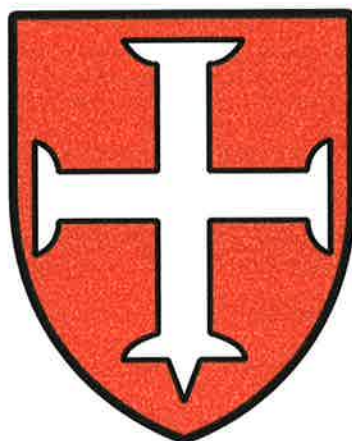


**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



**PROCÈS-VERBAL
Séance du 27 juin 2022**

Validé pour archives

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	4
2.	PV de la séance du 2 mai 2022	5
3.	Approbation de l'ordre du jour	6
4.	Communications du bureau du Conseil	7
5.	Communications de la Municipalité	9
	<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middelton, Syndic</i>	9
	<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale</i>	9
	<i>Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale</i>	11
	<i>Police des constructions, routes, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal</i>	11
	<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal</i>	11
6.	Préavis – Rapports des Commissions	12
	<i>Préavis N° 12/22 – Demande d'un crédit de 330'000 CHF pour la création de deux arrêts de bus et d'un passage piéton le long de la Route cantonale N° 1-B-P, au lieu-dit « Les Landes »</i>	12
	<i>Préavis N° 10/22 – Comptes 2021</i>	14
	<i>Préavis N° 11/22 – Rapport de gestion 2021</i>	17
7.	Projets de la Municipalité	19
8.	Initiatives, dépôts de motions, postulats	25
	<i>Motion – Étude sur les infrastructures et l'aménagement de la zone sportive</i>	25
9.	Élections statutaires – Bureau du Conseil	26
10.	Élections statutaires – Renouvellement des commissions permanentes et complémentaire APEJ	26
11.	Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE	27
12.	Divers et propositions individuelles	28

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

Ouverture de la séance à 20 h 00.

Constitution du bureau :

- M. Henri Bossert, Président
- M. Claude Lagrange, Vice-président
- Mme Fabienne Vionnet, Secrétaire
- Mme Christine Chauvet, Scrutatrice
- Mme Moravia Widmer, Scrutatrice
- Mme Ulrike Richardson, Scrutatrice suppléante
- Mme Birgit Schleifenbaum, Scrutatrice suppléante
- M. Laurent Sinner, Huissier

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert Middleton, Syndic
- Mme Johanna Pini, Municipale, Vice-syndique
- Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale
- M. Yvan Rueff, Municipal
- M. Bernard Henrioux, Municipal

Excusés : 8 membres du Conseil sont excusés

- M. René Bautz
- M. Thomas Dislich
- M. Laurent Duhoux
- M. Olivier Kohler
- M. Boris Lerch
- M. Jean-Christophe Pradervand
- Mme Nathalie Sauvain
- Mme Catherine Schmutz

Absence non excusée : 1

- M. Laurent Borcard

À la suite de l'appel, 36 conseillères et conseillers sont présents, le quorum est atteint.
Le Conseil peut délibérer légalement.
Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 18 voix contre 17.

Invité : M. Thierry Nydegger, bureau technique BS+R

2. PV de la séance du 2 mai 2022

Le Président passe en revue le PV du 2 mai 2022.

La composition du bureau est complétée avec M. Claude Lagrange.

Vote pour l'approbation du PV, décompte des voix :

Pour :	majorité
Contre :	aucune
Abstentions :	5

Le PV est accepté à la majorité.

Pour information, le Président rappelle que les propositions de révision de la Loi sur les communes discutées en groupe de travail figurent en annexe du PV.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose quelques modifications à l'ordre du jour :

Point N° 6 : modification de l'ordre de passage des préavis.

Le préavis N° 12/22 passe en premier, afin de libérer M. Thierry Nydegger du bureau BS+R.

Point N° 9 : le bureau enregistre le dépôt d'une motion. Après examen, le bureau du Conseil décide de l'ajouter à l'ordre du jour.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour modifié, décompte des voix :

Pour : majorité

Contre : aucune

Abstention : aucune

L'ordre du jour et les modifications proposées sont acceptés à la majorité du Conseil.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2022

- le 31 octobre à 20 heures ;
- le 5 décembre à 19 heures. La séance sera suivie du repas de Noël du Conseil.

Votations fédérales du 15 mai 2022

Objets soumis au vote	Voix pour	Voix contre
1. Loi sur les cinémas	460	145
2. Loi sur la transplantation	502	113
3. Loi sur le corps européen des gardes-frontières et des garde-côtes	498	106

Le taux de participation est de 47,82 %.

Prochaines votations

Votation fédérale du 25 septembre 2022, objets soumis au vote :

1. Initiative populaire du 17 septembre 2019 « Non à l'élevage intensif en Suisse » (initiative sur l'élevage intensif)
2. Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA
3. Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)
4. Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers)

Votation cantonale du 25 septembre 2022, objet soumis au vote :

1. Révision partielle de la Constitution liée à la création du conseil de la magistrature

Le scrutin du 27 novembre 2022 est annulé.

Activités du Bureau du Conseil

2^e assises de la facture sociale, le 17 mai au Casino de Rolle :

Une délégation constituée du Syndic, du Président du Conseil et de plusieurs membres de la commission des finances était présente.

Débat largement suivi, portant sur différents points, notamment l'initiative SOS Communes.

Le contenu sera développé par M. le Syndic dans ses communications.

Association pour l'exploitation d'un couvert à plaquettes (ACP).

Portes ouvertes, le 14 mai à Trélex :

Présentation des activités de l'association avec démonstration de travaux de bûcheronnage et déchetage du bois.

Quelques membres de la Municipalité et du Conseil étaient présents, un petit compte rendu est prévu au point des divers.

Visite guidée du centre communal, le 18 mai à Founex :

Présentation du nouveau concept de réseau d'autoconsommation électrique installé dans le cadre de la rénovation du centre communal de Founex.

Compte rendu sur sa visite de M. Aeschlimann au point des divers.

Résolution ARSCO, réponses reçues des diverses instances contactées :

ARSCO SA : le Conseil d'administration accuse réception de notre courrier et rendra une réponse circonstanciée pour la fin de l'été.

Conseil d'État (VD) : Madame Christelle Luisier Brodard, Cheffe du département des institutions et du territoire, répond que la problématique des collaborations entre les communes, y compris les liens entre les communes et les structures intercommunales, sera examinée dans le cadre de la révision de la loi sur les communes.

Un groupe de travail composé de représentants de l'État et des communes a été créé spécifiquement pour analyser ces différents problèmes de gouvernance.

Cour des comptes (VD) : partage les préoccupations de notre Commune en matière de bonne gouvernance et de performance de l'action publique.

Elle attend des réponses sur les suites données à notre résolution.

M. le Président : le Conseil attend donc en priorité un retour de l'ARSCO et une adaptation de la loi sur les communes.

Documents du Conseil communal

Pour la séance, le volume des documents transmis aux membres du Conseil représente plus de 6'500 photocopies et chaque enveloppe pesait plus de 450 g. La préparation et l'envoi de ces documents représentent plus de 12 heures de travail.

Par conséquent, le bureau cherche des solutions pour simplifier la préparation et l'acheminement des documents destinés aux membres de Conseil et viendra avec des propositions lors de la prochaine séance.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middleton, Syndic

Région de Nyon

À la suite de l'adhésion de Crans à « Région de Nyon », l'association a validé une augmentation des cotisations des communes membres de 20.- à 25.- par habitant.

Pour rappel, notre demande d'adhésion (Préavis 06/22) était basée sur une cotisation de 20.- par habitant.

M. le Syndic propose de reporter la discussion sur ce point à la présentation du budget 2023, afin d'en évaluer l'impact. Il rappelle que l'adhésion à Région de Nyon est une décision politique et non pas économique, comme souligné par la commission ad hoc.

Deuxièmes assises de la facture sociale

Grand succès des assises, deuxième édition. Une centaine de communes étaient présentes, le casino de Rolle était plein.

Cet événement maintient la pression sur le Conseil d'État et le Grand Conseil, afin de trouver des solutions.

Deux bonnes nouvelles à notre actif : 36 communes sont mobilisées pour recourir contre la facture sociale 2021. C'est un geste politique qui ne restera pas sans conséquence. Nous allons préparer avec ces 36 communes, les recours individuels de chaque commune.

Mme la Conseillère d'État, Christelle Luisier, semble consciente de ce phénomène. Le sujet des relations canton/communes est un problème qu'il faut résoudre, comme elle l'a déclaré devant le Grand Conseil. Elle reconnaît également l'invalidité des commentaires du Tribunal cantonal qui reconnaît les méfaits du système.

Finalement, elle donne aux associations faîtières jusqu'en 2023 pour trouver une solution globale à ce problème. L'AdCV et l'UCV vont devoir travailler ensemble et il est clair qu'aucune solution ne sera trouvée qui ne soit pas acceptable pour une majorité de communes.

M. Middleton fait partie du groupe de travail de l'AdCV chargé des réformes de la péréquation et de la facture sociale et veut s'inspirer du modèle de répartition du Canton de Fribourg, car il ne pose aucun problème.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale

Finances

Mme Pini revient sur les comptes communaux 2021. Elle explique le montant exceptionnel des revenus de l'exercice 2021 (impôts sur les successions et donations, droits de mutation, et l'impôt sur les gains immobiliers) et les alternatives pour l'utilisation de cet excédent.

La Commune réalise un excédent de revenus de 1'858'247 CHF avant amortissements supplémentaires et attribution aux fonds de réserve.

La Municipalité a décidé de procéder à des amortissements supplémentaires sur tous les investissements réalisés dans le domaine du patrimoine administratif. Ceci, pour un montant de 651'398 CHF, car cela permet de réduire nos charges dans les exercices futurs. Le solde est versé au capital. Ce choix a été fait, car c'est l'option qui nous donne le plus de flexibilité pour de futurs investissements.

La marge d'autofinancement est particulièrement importante en 2021, soit plus de 2'100'000 CHF.

Au cours de ces 5 dernières années, son évolution a fluctué entre 70'000 CHF et 2'100'000 CHF. Cela montre qu'en l'état, la commune ne dispose pas de bases solides pour dégager une capacité d'investissement pérenne, permettant de garantir le financement de projets d'envergure.

Il convient aussi de noter qu'à ce stade de l'année 2022 les rentrées fiscales ne sont pas aussi bonnes qu'en 2021, les impôts aléatoires étant en forte diminution par rapport à 2021.

La Commune a répondu positivement à la demande du Canton qui recherche des communes pilotes pour l'implémentation du Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2). Notre prestataire de services ayant déjà les logiciels prêts pour ce nouveau modèle comptable, nous avons décidé de devenir commune pilote, ceci afin de pouvoir discuter avec le canton des impacts de son application, mais aussi afin de pouvoir bénéficier de la grande expérience de notre boursier en la matière, étant donné qu'il a participé par le passé à la transition vers MCH1.

Développement durable

Organisation d'une séance d'information sur les subventions cantonales versées dans le cadre du programme bâtiments, en particulier la rénovation. De nombreuses questions ont pu être posées aux deux représentants du canton.

Organisation d'un atelier participatif sur la mobilité à vélo avec l'association Pro Vélo La Côte. Événement annulé par manque d'inscriptions, malgré des suggestions de la part de quelques citoyens.

Plan énergie et climat communal (PECC)

Mme la Municipale informe sur sa participation à plusieurs séances d'information et de formation sur le PECC développé par le canton.

Il s'agit d'un programme cantonal pour soutenir les communes dans la mise en œuvre de leur plan climat au niveau communal.

Une palette d'outils pratiques est à disposition des communes (modèle de plan climat adapté, profil énergétique et climatique, catalogue de fiches-actions et de formations), ainsi qu'une subvention pour un mandat d'accompagnement par un spécialiste.

La Municipalité a pris la décision de se doter d'un PECC. Une demande de subventionnement est en cours de préparation. La commune disposera de 4 ans pour la réalisation de son PECC, après acceptation de la demande.

Un état des lieux sera établi au cours de la première année et servira de base pour le choix d'une dizaine d'actions à mener.

Ce processus permettra de développer une politique cohérente et structurée en matière de développement durable.

AdCV, État/Communes

Séance de l'AdCV, présentation sur le processus de révision de lois sur les communes par Me Schwaar (Directeur général, DGAIC).

Après consultation préalable des communes et institutions, constitution de 4 groupes de travail sur les thématiques suivantes :

- Surveillance de l'État (notamment par le Conseil d'État et le préfet) ;
- Autorités communales (en particulier rôles des différentes instances) ;
- Collaborations intercommunales (en particulier sur formes, délégation, financement) ;
- Finances communales (MCH2, plafond d'endettement, etc., mais pas la péréquation).

Les groupes de travail sont chargés de remonter leurs propositions au Comité de pilotage. Le projet de loi sera rédigé pour le 1^{er} semestre 2023. Entrée en vigueur prévue pour la prochaine législature.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale

Affaires scolaires

Au niveau du groupement scolaire, les enclassements sont en hausse :

1'400 élèves sont inscrits au primaire et 600 au secondaire, ce qui est tout à fait habituel.

Crans accueillera 8 classes complètes et devra donc ouvrir une classe de plus, c'est la première fois que cela arrive. Deux classes de 5P intégreront des enfants de Founex.

Le fonctionnement à pleine capacité de l'école de Crans génère des besoins au niveau de l'UAPE. En accord avec l'OAJE, l'APEJ a décidé d'ouvrir 12 places d'accueil supplémentaires sur le temps de midi, afin d'assurer au minimum les besoins des parents prioritaires, c'est-à-dire des parents dont les deux travaillent.

Les jeunes qui déjeunent à l'UAPE le mercredi à midi seront déplacés à Founex.

Affaires sociales et seniors

Pour les seniors, un cocktail avec revue a été organisé le 13 mai avec succès. Un questionnaire destiné à mieux connaître leurs envies a été distribué.

M. Thomas Dislich de la société de développement de Crans a organisé « les tables au bistrot » qui ont bien fonctionné et qui vont se poursuivre.

Le prochain repas des seniors aura lieu en décembre. Tout cela permet de rattraper le temps perdu au niveau du lien social durant la période de la COVID-19.

Programme des activités culturelles de septembre à décembre

Concert de tango le 11 septembre.

Festival du Film Vert le 2 octobre, avec la projection du film « La forêt pour école ».

L'école à l'extérieur se pratique déjà aux Rojalets et des enseignants de Crans et de Necker seront présents lors du débat qui suivra la projection.

Concert d'orgue et de violon le 13 novembre.

Concert de violons des élèves de l'Académie Menuhin le 11 décembre.

Avant de passer la parole à M. Rueff, M. le Président reprend la parole pour signaler un problème constaté sur le préavis 12/22 diffusé par voie électronique.

Le document électronique mentionne un montant de 435'000 CHF, alors que le montant finalement proposé sur le document papier est de 330'000 CHF.

Le Bureau du Conseil tient à s'en excuser.

Police des constructions, routes, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal

M. Yvan Rueff présente et remercie M. Thierry Nydegger, du bureau BS+R mandaté pour le préavis 12/22. Les plans sont affichés contre le mur de la salle. MM. Nydegger et Rueff se tiennent à disposition du Conseil pour des questions lorsque le point sera abordé.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal

M. Bernard Henrioux annonce des travaux de martelage à Cuvaloup mercredi matin. Les personnes intéressées peuvent venir s'annoncer auprès de M. Henrioux en fin de séance.

6. Préavis – Rapports des Commissions

Préavis N° 12/22 – Demande d'un crédit de 330'000 CHF pour la création de deux arrêts de bus et d'un passage piéton le long de la Route cantonale N° 1-B-P, au lieu-dit « Les Landes »

Rapport de la commission des travaux

M. Gilles Pilloud donne lecture du rapport.

M. le Président passe la parole au Conseil pour des questions.

Mme Ulrike Richardson : pourquoi faut-il faire 2 arrêts puisqu'il en existe déjà un ?

M. Yvan Rueff : répond qu'il existe déjà un arrêt dans la direction Nyon – Coppet. Dans l'autre sens, il n'y en a pas. L'arrêt actuel en direction de Nyon est provisoire et n'est pas homologué. L'emplacement en direction de Coppet doit être modifié, car il est situé sur la bande de décélération qui tourne à droite aux Landes.

Le réaménagement de cette bande de décélération permettra de mettre l'arrêt en conformité avec les besoins des personnes à mobilité réduite, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. Blaise Schwerzmann : demande si les arrêts de bus seront bloquants. Le trafic sera-t-il stoppé par le bus à l'arrêt ?

M. Yvan Rueff : confirme que c'est la solution la plus simple et la moins coûteuse. Tous les arrêts sur la route Suisse ont le même principe, comme à Colovray et au conservatoire. Après consultation du voyer des routes, de la PNR et de TPN, c'est la solution qui est préférée pour la sécurité.

M. Yves Cretegnny : indique que l'aspect bloquant des arrêts prévus a bien été évalué par la commission. Il ajoute que même si la requalification en cours de la route Suisse semble pénible, cela va dans le sens d'une politique de développement durable voulue par le Canton, la Municipalité et la commission.

On peut regretter qu'on doive s'arrêter 4 ou 5 fois derrière un bus entre Crans et Nyon. Mais cela est dans l'air du temps par rapport à ce qu'il faut sans doute faire pour réduire le trafic individuel motorisé.

Il déplore qu'une fois encore, la totalité des coûts soit à charge de la Commune. Nous offrons un arrêt de bus supplémentaire et nous participons à la politique de transfert voitures - transports publics, sans aucune contrepartie ou participation ni de la Région ni du Canton qui nous prend 84 % de nos impôts.

De plus, nous ne voyons aucune participation au réaménagement de la route Suisse par une mesure qui constituerait une plus-value pour le voisinage, comme le financement d'un revêtement phonoabsorbant.

Nous nous retrouvons une fois de plus dans la position de devoir payer sans aucune participation du Canton.

Pour la commission, la création de ces deux arrêts adaptés aux personnes à mobilité réduite et une traversée sécurisée de la route pour les enfants sont des aspects prépondérants.

D'autre part, si rien n'est fait, l'arrêt provisoire des Landes sera perdu.

L'octroi de ce crédit de 330'000 CHF est un geste généreux face à une offre cantonale de manière générale, mauvaise et faible.

M. Yves-André Fasel : demande si les vélos devront faire un saut au niveau du passage pour piétons.

M. Thierry Nydegger : répond que le passage piéton sera abaissé et qu'il ne gênera pas la circulation des vélos. Afin de permettre un accès au bus de plain-pied, les quais seront surélevés de 22 cm et les extrémités se termineront par des rampes à 6 % pour rejoindre le niveau du trottoir et respecter toutes les normes.

M. Jean-Marc Fillistorf : demande si une estimation du coût a été faite pour l'option d'un arrêt en retrait qui n'entraverait pas la circulation. Cette solution avait été évoquée, mais la différence de coût est-elle importante ?

M. Thierry Nydegger : répond que cette solution a été chiffrée, car c'était l'une des premières variantes discutées pour être présentées au Canton. La différence est de l'ordre de 50'000 CHF. Cette solution des arrêts en baignoire implique de décaler toutes les chaussées pour maintenir les trottoirs et faire passer les deux sens de circulation.

M. Jean-Marc Fillistorf : demande s'il existe des normes de distance entre les arrêts.

M. Thierry Nydegger : répond que des valeurs minimales existent pour les distances entre deux arrêts de bus. Elles sont supérieures à la distance de l'arrêt du giratoire. Pour ce qui concerne l'emplacement de l'arrêt, il existe d'autres normes qui fixent la distance par rapport au carrefour, aux arrêts ou aux passages piétons.

M. Yvan Rueff : complète le commentaire de M. Yves Cretegny en ajoutant que l'option retenue par les commissions, qui ne modifie pas la voie de circulation a été confirmée par la réponse du voyer des routes qui se résume ainsi : « *on ne touche pas les routes cantonales !* ».

Rapport de la commission des finances

M. Jean-Daniel Aubry donne lecture du rapport de la commission des finances.

M. le Président passe la parole au Conseil pour des questions.

M. Michel Lambelet : demande comment un montant de 330'000 CHF peut-il se justifier pour deux arrêts de bus et un passage piéton ? Cela lui paraît énorme.

M. Yvan Rueff : répond que les coûts figurent en détail dans le préavis (page 4). Une grande partie provient du génie civil.

M. Thierry Nydegger : précise qu'une partie des coûts comprend toute l'étude et la mise en place de l'arrêt provisoire.

La partie génie civil peut paraître élevée pour deux arrêts, mais la mise aux normes des deux quais nécessite une surélévation des trottoirs sur une longueur de 18 à 20 mètres. La pose et l'ancrage de grosses bordures pour monter les quais demandent de refaire les encaissements sur les deux côtés et c'est ça qui est cher.

M. André Ramseier : demande si les travaux prévus concernent aussi le réaménagement de la présélection, ou si seule la hauteur du trottoir est concernée.

M. Yvan Rueff : répond qu'en arrivant de Nyon, la présélection pour entrer dans les Landes sera supprimée. Il sera nécessaire de tourner à droite après l'arrêt du bus. En venant du village, la voie de décélération existante pour entrer dans les Landes sera maintenue, car c'est le mouvement le plus dangereux.

M. André Ramseier : demande si l'aménagement de l'arrêt de bus interférera sur le projet de mur antibruit. Les deux chantiers seront-ils coordonnés ?

M. Thierry Nydegger : répond que l'aménagement des arrêts de bus ne rentrera absolument pas en conflit avec le projet antibruit du Canton. Le projet du mur antibruit ne sera pas retouché. La Municipalité n'a aucun contrôle sur le projet cantonal, mais les deux objets ne se chevauchent pas : « on ne démolira pas dans deux ans ».

M. André Ramseier : demande encore des informations sur la pose d'un revêtement phonoabsorbant.

M. Thierry Nydegger : répond que cette partie est à la charge du Canton et qu'il n'a pas connaissance d'information sur la date des travaux.

M. Yves Cretegnny : revient sur la réaffectation de la route Suisse dont les travaux se font par lots définis par le plan d'agglomération, sous le pilotage transfrontalier de Vaud, Genève et de la France. L'agglomération finance jusqu'à 40 % des travaux, notamment pour le revêtement phonoabsorbant.

Techniquement, le tronçon de route est difficile à modifier à Crans, car il est constitué de dalles de béton armé recouvert de goudron.

L'agglomération en est actuellement à la 4^e phase du projet. Pour des raisons incompréhensibles, Crans est passé en phase 5, qui sera la dernière phase de réalisation du projet d'agglomération, au-delà de 2030.

À Crans, la route Suisse sera bien revêtue d'un enrobé phonoabsorbant, les pistes cyclables et de les trottoirs seront rénovées, comme on le voit à Founex et à Coppet.

Il explique finalement que pour la commission, deux choix se posaient dans l'attente de cette phase 5 du projet d'agglomération. Soit ne rien faire avec la certitude de perdre l'arrêt des Landes, soit faire les aménagements minimums, pour le bien de tous.

M. Cédric Aeschlimann : demande s'il n'y a pas de subventions pour la mise en conformité des accès avec la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand et OTHand).

M. Yvan Rueff : répond que non. Les trottoirs sont à la charge de la Commune par définition et que toutes les démarches possibles pour la recherche de subventions ont été entreprises, sans succès.

Il n'y a plus de question.

M. le Président relit les conclusions du préavis 12/22 telles que présentées et passe au vote.

Résultat du vote sur le Préavis 12/22

Voix pour :	à la majorité du conseil
Voix contre :	une voix
Abstentions :	13

Le préavis est accepté à la majorité du Conseil.

M. Yvan Rueff remercie M. Thierry Nydegger pour sa présence et son travail.

M. le Président remercie également M. Thierry Nydegger qui prend congé.

Préavis N° 10/22 – Comptes 2021

Rapport de la commission des finances

M. Lars Kermode fait une lecture détaillée du rapport sur les comptes 2021.

M. le Président passe la parole au Conseil pour des questions.

M. Yves Cretegnny : questionne directement la CoFin qui soutenait une hausse de 3 points d'impôts pour l'exercice 2021 et demande si la commission pense avoir pris la meilleure décision rétrospectivement.

M. Lars Kermode : répond à titre personnel et pense que la décision était juste.

Au vu du poids des revenus de nature conjoncturelle et aléatoire sur les comptes présentés, il estime que l'augmentation de 3 points est venue au bon moment pour le financement des projets communaux.

Il ajoute que rien n'empêche de baisser le taux l'année prochaine, comme cela avait été clairement indiqué lors du vote sur le budget 2021.

M. Patrick Böhler : constate que les comptes sont régulièrement bénéficiaires depuis 5 ou 6 ans, alors que de forts déficits sont annoncés lors de la présentation du budget. La décision de monter les impôts est-elle opportune, vu que finalement il ne se réalise rien ?

M. Lars Kermode : répond que les comptes ne sont pas bénéficiaires depuis 5 ans, mais que le niveau des pertes est toujours inférieur aux prévisions.

La nature des revenus est toutefois complètement différente cette année. Le revenu des personnes physiques est en légère diminution et les rattrapages sont en baisse de 3 %. Par contre, les revenus d'impôts conjoncturels connaissent une hausse exceptionnelle.

Le contrôle de l'équilibre budgétaire se base surtout sur la prévision des charges cantonales et ne peut prendre en compte des revenus aléatoires pour l'ajustement du point d'impôt.

M. Jean-Daniel Aubry : précise que l'augmentation des rentrées représente plus de 3 millions, alors que l'augmentation de 3 points d'impôts ne représente qu'un million de rentrées supplémentaires.

Sans ces rentrées aléatoires de plus de 3 millions, la commune risquerait le déficit. À titre personnel, il estime l'augmentation de 3 points totalement justifiée.

Mme Sonia Weil : rappelle que les rentrées générées par ces 3 points ne seront pas comptabilisées dans la facture sociale, en raison du plafonnement de l'effort. Cela constitue une occasion pour engranger de l'argent.

M. Vincent Chevalley : s'étonne du montant de 3 millions énoncé par M. Aubry. Pour lui, la seule augmentation marquée concerne le compte 44 « part à des recettes cantonales » (voir p.21 : charges par nature) qui passe de 446'000 CHF en 2020 à 1'134'000 CHF en 2021. Pour lui, la différence n'est que de 700'000 CHF. Il ne voit pas où sont les 3 millions.

M. le boursier, Philippe Equey : précise que les revenus conjoncturels sont répartis sur les trois comptes, droits de mutation, impôt sur les successions et donations, et part à l'impôt sur les gains immobiliers (voir p.5 : comptes 210-4040/210-4050/210-4411).

M. Equey, Mme Pini et M. Chevalley : cherchent à s'entendre sur les lignes et les pages des comptes à consulter.

M. Yves Cretegnny : reprend le calcul des différences entre les comptes 2020 et 2021 pour les droits de mutation, l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de succession et arrive à une augmentation de revenus de près de 1.3 Mio (NB : 1'291'967 CHF).

M. le Président : demande si la question a été clarifiée.

M. Vincent Chevalley : à mon sens, non !

M. Philippe Equey : confirme que l'addition des revenus des trois comptes donne un montant de CHF 3.285 Mio, sans soustraire 2020.

M. Vincent Chevalley : répond que les revenus extraordinaires fluctuent d'année en année, mais que l'influence de ces variations sur un budget situé à hauteur de 22 ou 24 Mio « *c'est quand même peanuts !* » et que cela n'est pas une raison pour ne pas investir. Ce n'est pas que cet élément-là qui change quoi que ce soit.

Le Président constate que le Conseil n'a plus de question.

Il relit les conclusions du préavis 10/22 telles que présentées et passe au vote.

Résultats du vote sur le Préavis 10/22

Voix pour :	à la majorité
Voix contre :	aucun
Abstention :	4

Le préavis est accepté à la majorité du Conseil.

Rapport de la commission de gestion

M. Patrick Boehler : remercie en préambule les collaborateurs communaux et la Municipalité pour leur disponibilité lors des rencontres avec la commission de gestion.

Il relève et détaille les points du rapport qui ont retenu l'attention de la commission de gestion, en particulier les réponses données aux vœux et observations :

- la commission salue la décision municipale de renforcer la dotation en personnel de la commune et rappelle les impacts entraînés par la pandémie de COVID-19 sur les activités communales en 2021 (volume de déchets en hausse, annulation de nombreuses manifestations culturelles, instauration du télétravail pour les employés communaux, services administratifs sur rendez-vous, absences pour maladie et stress pour les collaborateurs de la Commune) ;
- la commission constate le faible niveau des investissements depuis plusieurs années. De nombreux projets sont en préparation et la commission craint que certains projets soient repoussés en raison du financement. Des éclaircissements sur la planification des projets et les capacités d'investissement de la commune sont demandés, la commune doit s'engager rapidement ;
- la commission salue la mise en place des mesures pour la sécurité informatique de l'administration communale demandées en 2020 (charte informatique, formation, nouvelle politique de mots de passe, mise en conformité du local informatique) ;
- la commission s'est penchée sur les circonstances ayant entraîné le retrait du préavis 41/20 - réaménagement des berges du Nant de Riond. Elle constate et regrette un problème de communication sur ce dossier ;
- la commission a procédé à une analyse approfondie des processus d'attribution des permis de construire et de surveillance des constructions. Elle salue la rigueur du suivi des dossiers et la qualité des outils mis en place par notre technicien, M. Raphaël Bourqui, pour faciliter les procédures administratives. Ces mesures permettent un suivi précis de l'état des dossiers, et assurent une égalité de traitement aux citoyens. En cas d'irrégularité constatée, la commune demande une régularisation de la situation et peut aller plus loin avec dénonciation à la préfecture ou retenue du permis d'habitation (très rare) ;
- la commission a rencontré les gérants de la buvette du port et constate leur satisfaction, autant pour les bonnes relations avec la Municipalité que pour l'attractivité de l'emplacement et la bonne marche des affaires ;

La commission constate avec satisfaction qu'une grande partie des vœux et observations formulés en 2020 ont été réglés.

Pour les points soulevés en 2021, une planification de la rénovation des bâtiments communaux est urgente afin d'échelonner les travaux dans le temps.

La commission voit également la mise en place urgente d'une feuille de route pour le développement de la zone sportive. Une vision d'ensemble des différents besoins est nécessaire et le développement devient urgent.

En conclusion, la commission de gestion recommande d'approuver le rapport de gestion tel que présenté.

M. le Président passe la parole au Conseil pour des questions.

Il constate que la parole n'est pas demandée et relit les conclusions du Préavis 11/22 telles que présentées, puis passe au vote.

Résultat du vote sur le Préavis 11/22

Voix pour :	à la majorité
Voix contre :	aucune
Abstentions :	2

Le préavis 11/22 est accepté à la majorité du Conseil.

7. Projets de la Municipalité

Consultation au sujet de l'implantation d'une nouvelle salle communale

Mme Joanna Pini : expose la position de la Municipalité sur l'implantation d'une nouvelle salle communale.

Au vu du caractère exceptionnel de la parcelle et dans le but de réserver le potentiel de la zone du Grand Pré pour des installations sportives ou scolaires, la Municipalité a décidé du maintien de la salle communale à son emplacement actuel. Ce choix permet également de contenir les investissements.

Sur cette base, l'analyse du site s'est portée sur le potentiel de la parcelle en réponse aux besoins identifiés, ainsi que sur les droits à bâtir acquis, qui montrent que le volume pourrait être augmenté de 25 %.

Le développement d'un projet offrant une surface totale de 1'500 m² est possible, ce qui ouvrirait de nouvelles possibilités. En revanche, l'intégration de terrains de sport en salle aux dimensions homologués ne sera pas possible.

Avant de passer au développement du cahier des charges et à l'organisation d'un concours d'architecte, la Municipalité souhaite que le Conseil valide cet emplacement.

Pour terminer, quelques images de la volumétrie du projet de salle communale sont présentées.

M. Yves Cretegny : s'interroge sur le besoin de reconstruire une nouvelle salle communale. Une commission consultative avait montré le besoin de nouvelles infrastructures sportives, en plein air et sur le lac, pour des clubs sportifs en plein développement.

Cette étude ne donne aucune explication sur le besoin de refaire une salle communale et il se demande pourquoi la Municipalité lance ce projet dans de telles conditions.

Mme Joanna Pini : répond que le choix de l'emplacement d'une nouvelle salle communale est déterminant pour la programmation des installations de la nouvelle zone sportive du Grand Pré. Tant que cet emplacement n'est pas défini, il sera difficile de faire avancer les autres projets.

M. Yves Cretegny : comprend la réponse de Mme Pini, mais ajoute que l'on ne répond pas à la question du besoin.

Mme Joanna Pini : précise que la Municipalité répond d'une part à une interpellation du Conseil pour une nouvelle salle communale et que d'autre part, celle-ci est utilisée par une multitude de sociétés, que cela soit le Conseil, les sociétés locales, les groupes sportifs que cela soit l'activité théâtrale, le repas des seniors.

MM. Yves Cretegny et Jean-Marc Fillistorf : demandent des précisions sur l'occupation de la salle. Est-elle sous-utilisée, un sondage sur les besoins de la population et des associations a-t-il été effectué ?

Mme Joanna Pini : répond que la salle connaît une occupation intensive et qu'elle est toujours en limite de capacité. De plus, les équipements et le bâtiment ne répondent plus ni aux besoins actuels ni aux normes d'efficacité énergétique. Dans l'état, elle serait difficile à rénover ou à assainir.

Une étude des besoins n'a pas encore été effectuée, mais dans sa réflexion, la Municipalité estime que du moment que le choix de l'emplacement est arrêté, une démarche participative pourrait être conduite pour déterminer un cahier des charges.

M. Jean-Marc Fillistorf : fait part de son souci concernant l'étude des besoins des utilisateurs pour la définition des futurs locaux. Il relève le besoin d'une salle polyvalente adaptée à la pratique de certaines activités sportives en salle.

Il ajoute qu'il trouverait intéressant de connaître les besoins de la population ou des associations.

Mme Joanna Pini : répond que ce point fait clairement partie des idées de la Municipalité. La future salle pourra accueillir aussi bien des activités culturelles que sportives, sans que cela soit homologué pour autant.

M. Alexandre Gaillard : craint le mitage et l'étalement des infrastructures sur différents emplacements du village. Un bâtiment multifonction situé dans un emplacement concentrant les activités lui semblerait plus judicieux, à la fois pour les élèves de l'école, les activités culturelles et pour les usagers des terrains de sport.

Mme Joanna Pini : répond que c'est l'une des alternatives considérées par la Municipalité. Dans ce cas, l'implantation d'une salle polyvalente dans la zone sportive du Grand Pré réduirait l'espace disponible pour les infrastructures sportives et un éventuel agrandissement de l'école.

M. Lars Kermode : précise que selon sa compréhension, le choix de l'emplacement de la salle communale ne conditionne pas la priorité accordée à la réalisation des projets.

Mme Joanna Pini : confirme.

Mme Ulrike Richardson : revient sur l'état attristant et le gouffre énergétique que représente la salle actuelle. Son emplacement est un lieu privilégié bénéficiant d'une vue magnifique qui pourrait être exploité beaucoup plus efficacement avec une salle moderne et attractive. La salle actuelle est âgée de 60 ans et ne répond plus aux besoins de la population alors que les terrains de sport sont encore fonctionnels. Pour elle, les investissements doivent se porter en priorité sur le projet de nouvelle salle communale, cela fait 7 ans qu'on en parle.

M. Gilles Pilloud : revient sur la nécessité de considérer les différents projets d'équipement de manière globale, dans une perspective de 30 à 50 ans.

L'emplacement de la salle communale est peut-être un élément déterminant, mais d'autres considérations doivent également être considérées, comme l'impact des nuisances dans le village.

Ne faudrait-il pas définir la zone d'utilité publique et les nuisances du côté Jura et garder l'administration et la salle du Conseil dans le village ?

La démarche actuelle lui semble trop cloisonnée et il ne se dit pas convaincu par ce choix.

M. Yves Creteigny : convient que le développement urbanistique doit être planifié sur le long terme et que le pôle des activités communales s'est déplacé du côté de l'école et du centre communal. Le centre du village est maintenant une zone résidentielle plus calme et l'implantation d'une salle communale engendrera des nuisances qui devront être gérées.

Il revient sur le faible taux d'utilisation de la salle communale et rappelle que lors de la réaffectation de l'ancienne école, une étude en ce sens avait montré qu'il se situe en dessous de 15 %. La salle est très demandée entre 20 h et 22 h, mais reste très peu occupée durant la journée.

À quoi cela sert-il de chauffer, isoler ou rénover un bâtiment qui ne sera utilisé que le soir entre 20 h et 22 h ?

Pour lui, il est important de développer un projet d'infrastructure multifonctionnelle, utilisable durant la journée avec l'école, en début d'après-midi avec le sport et en soirée avec les activités collectives et culturelles. Le choix d'une salle communale située en plein village ne se justifie pas en termes d'usage. Il juge ce projet totalement inutile.

Mme Sonia Weil : s'inquiète au sujet du trafic. Avec 60 places de parc, 60 voitures viennent et repartent en même temps tous les soirs. Elle se demande comment cela se passera.

Mme Richardson : réplique que le trafic existe déjà, cela ne changera pas. Pour ce qui est du voisinage, elle estime que les propriétaires ont acquis leur bien en toute connaissance de cause. La salle communale et les nuisances sonores qui y sont liées existent depuis longtemps.

Elle exprime sa déception de constater que les gens de Crans n'expriment pas plus leur sentiment en faveur d'une salle communale, « *c'est le patrimoine d'un village et cela appartient à tout le monde !* »

Mme Isabelle Nussbaum : trouve également que l'emplacement de la salle avec une vue féérique devrait profiter à tout le monde, y compris aux gens de l'extérieur de Crans, pour des fêtes ou des activités diverses.

Elle estime qu'un déplacement de la salle côté Jura entraînerait une perte d'attractivité importante, « *autant habiter à Borex !* »

Le sujet des priorités à accorder à l'un ou l'autre des projets est en discussion depuis des années, sans aucune vision de l'avenir du village. Il est temps d'en prendre conscience.

Mme Milène Pochon : observe que le débat a beaucoup tourné sur le sujet des sociétés utilisatrices de la salle, mais peu de la location aux privés.

Elle demande s'il est possible d'avoir une idée du nombre de week-ends occupés par mois.

Mme Joanna Pini : répond que la salle est de moins en moins louée. En raison de leur vétusté, ces locaux ne sont plus très attrayants.

M. Middleton : rappelle le but de la discussion qui est la validation de l'emplacement de la salle communale. Ensuite, la salle pourra rester telle qu'elle est, mais ce choix permettra le développement d'un projet pour l'espace sportif du Grand Pré.

Lors de la législature précédente, un projet de salle communale avait déjà été annoncé par la Municipalité pour cette législature. Maintenant, si le Conseil juge que le concept d'une nouvelle salle communale est inutile, la Municipalité se concentrera sur d'autres projets.

La Municipalité a donné réponse au postulat de Mme Richardson en pensant qu'il y avait consensus sur la question. Elle a de plus régulièrement tenu le Conseil informé de ses réflexions sur la question, il n'y a rien de nouveau.

Pour la Municipalité, la question porte aujourd'hui sur le choix de l'emplacement réservé à une future salle communale. Sur la base de ce choix déterminant, la Municipalité pourra poursuivre ses réflexions sur l'aménagement des terrains de sport, puis sur les questions de financement. Il n'est pas question ce soir de se déterminer sur le financement d'un projet.

M. Yves Cretegnny : observe que personne ne conteste le fait qu'une salle communale est utile dans un village.

Par contre, le débat fait clairement ressortir la demande d'une vision globale des infrastructures futures. Ce qui est présenté ce soir n'est qu'une vision partielle, basée sur une approche insatisfaisante.

De nombreuses solutions existent pour l'implantation d'une salle communale. Il rappelle qu'il prêche depuis de nombreuses années pour une salle située au bord du lac, dans un environnement exceptionnel.

M. Robert Middleton : rappelle que la Municipalité a examiné l'emplacement au bord du lac dans ses discussions avec la commission consultative.

Sur le terrain de la STEP, l'accès par le chemin de Varmey est beaucoup trop étroit et l'aménagement d'un accès par la route Suisse ne serait pas possible en raison des contraintes de circulation.

Le choix du parc du port a également été écarté en raison du permis de construire. La Municipalité a toujours été claire à ce sujet.

Il conclut que la Municipalité pose simplement la question de savoir si le Conseil valide le choix de laisser la salle communale à sa place actuelle ou si cette idée est reportée.

La situation exceptionnelle au centre du village serait un investissement formidable pour la commune, avec des possibilités de rentabilité bien meilleure qu'aujourd'hui.

Dans de nombreuses conversations avec les membres du Conseil, la Municipalité relève que ce site emblématique doit rester à la disposition de la population.

La question du moment de la réalisation viendra plus tard.

Si le Conseil préfère donner la priorité à d'autres projets, il est temps de le dire, afin que la Municipalité puisse recentrer ses efforts sur d'autres sujets.

M. Pascal Gobet : rappelle le postulat de 2017 demandant la création d'un terrain synthétique pour les besoins du FC Crans. Initiative repoussée à l'époque au motif du besoin d'une étude plus globale. L'idée de base de développer l'équipement sportif reste néanmoins et pour cette raison, il lui semble que la demande de la Municipalité n'arrive pas au bon moment. La priorité doit être mise sur la zone sportive qui regroupe de nombreuses pratiques. Parler de la salle communale est un peu prématuré.

M. Blaise Schwerzmann : réagit par rapport à l'affectation de la salle communale. Il est important que cette salle soit utilisée et que son emplacement puisse rester sur le lieu actuel qui est le joyau du village avec cette vue magnifique. L'école n'est pas extrêmement excentrée comme cela pourrait être le cas en ville, donc garder la salle communale à son emplacement lui semble tout à fait possible.

M. Jacques Pelichet : reconnaît que l'emplacement de la salle est un joyau extraordinaire, une situation mythique, jouissant d'une vue exceptionnelle. À part le bord du lac, il n'y a rien d'autre à Crans.

Concernant la vétusté de la salle, il demande si une étude chiffrée des coûts de rénovation et d'assainissement énergétique a déjà été effectuée. Il serait intéressé de connaître ces chiffres avant de se lancer sur un projet.

Il lui semble important d'évaluer les investissements nécessaires pour conserver la salle actuelle en la rénovant et en faire un nouveau joyau du village.

M. Alexandre Gaillard : insiste sur le besoin de conduire une réflexion globale sur les infrastructures. Il est nécessaire d'avoir une réflexion objective sur les besoins et l'avenir du village et de ses habitants, loin des considérations émotionnelles comme une belle vue.

Il faut éviter la réalisation de projets mal adaptés, mal positionnés et coûteux dans l'espace disponible.

M. André Ramseier : trouve indispensable de réaliser un projet pouvant faire revivre le centre du village qui semble moribond depuis la transformation du restaurant en appartements.

La situation de la salle communale est magnifique et tout le monde devrait pouvoir en profiter.

La commune doit bien entendu agir au bénéfice de tout le monde, pour la culture et pour le sport.

Mme Ulrike Richardson : persiste à dire que la question de la salle communale n'est pas nouvelle. Cela fait 7 ans que l'on en parle et que le sujet revient à chaque législature. Il est donc grand temps de décider de ce que l'on veut faire, laisser la salle à sa place ou du côté Jura.

M. Yves Cretegnv : insiste sur la définition des besoins. On ne peut pas investir plusieurs millions sans savoir pourquoi on le fait. On ne peut pas planifier et localiser une infrastructure avant de savoir à quoi elle pourrait servir et estimer les coûts. Ces questions lui posent un vrai problème de gestion, on prend vraiment le problème par le petit bout.

M. Vincent Chevalley : soutient les arguments en faveur d'une planification des besoins avant l'élaboration d'un projet de nouvelle salle. Pour lui, l'optimisation du taux d'utilisation sera également indispensable. Par contre, il pense que l'emplacement à proximité de l'école n'est pas indispensable. Les élèves pourront très bien traverser le bourg pour venir ici.

Au niveau des nuisances, l'emplacement actuel de la salle lui semble plus favorable que du côté du Grand Pré. Ici, le bruit ira en direction du lac plutôt que du côté du bourg. Pour une salle au Grand Pré, le bruit ira en direction des habitations, ce qui risque de créer des oppositions.

À l'usage, l'exploitation d'une salle avec vue sur le lac sera bien plus attractive pour des mariages et autres festivités.

En conclusion, en termes de positionnement de l'infrastructure, il pencherait pour le maintien de la salle sur le lieu actuel.

M. Sylvain Nassisi : estime que le bâtiment actuel est fermé sur lui-même et ne valorise pas le magnifique potentiel de la parcelle. Un programme de rénovation et d'assainissement ne parviendrait pas à y remédier.

Une nouvelle salle communale permettrait également de faire revivre le centre du village, car actuellement peu de gens y viennent.

Au-delà de ces aspects, il lui semble important de définir une vision des activités qui pourraient être développées dans ce lieu, avant de définir la volumétrie du nouveau bâtiment.

Un projet de bâtiment polyvalent est tout à fait possible, mais il est nécessaire de définir les besoins en priorité.

M. Pascal Gobet : demande si le report d'une prise de position à la prochaine séance est envisageable ?

M. Jean-Daniel Aubry : demande si la réflexion sur la salle communale ne devrait pas être étendue à la réfection du centre communal. Un transfert de l'administration dans une nouvelle salle permettrait de faire revivre le centre du village et de libérer de l'espace pour de nouvelles activités dans le centre communal. Il demande une vision plus globale de l'affectation des différents locaux.

M. Patrick Böhler : appuie la position de M. le Syndic et souligne l'importance décisive du choix de l'emplacement de la salle communale. Il n'est pas question que le Conseil se prononce sur une esquisse de projet. Une décision sur l'emplacement de la salle communale permettra de développer la vision sur la zone sportive et de répondre aux multiples besoins des différents usagers.

M. Gilles Pilloud : considère que toutes les pistes n'ont pas encore été explorées pour le moment. Pour lui, une vision du développement du village dans les prochaines décennies est nécessaire avant de s'engager dans divers projets. L'école du village ne demandera-t-elle pas un agrandissement sur les terrains du Grand Pré ?

Il est nécessaire de fédérer l'ensemble du village autour d'une vision d'avenir avant tout. L'échec du projet de salle communal de Mont-sur-Rolle le démontre bien.

M. Vincent Chevalley : souligne l'évidence de la nécessité d'avoir une vision globale et le fait que les besoins resteront identiques, quel que soit le lieu choisi pour la salle communale.

Pour lui, le débat fait ressortir le besoin d'un centre culturel bénéficiant de la vue et capable de faire revivre le centre du bourg, ainsi qu'une zone dédiée à l'école et au sport, avec extension possible de l'école.

Dans ces conditions, le choix est clair pour lui.

M. Jacques Pelichet : s'interroge sur la désignation du projet, ne faudrait-il pas mieux parler d'un centre culturel ?

Un accord peut-il être trouvé pour étudier un projet de centre culturel à l'emplacement actuel de la salle communale, indépendamment des projets sportifs qui se concrétiseront forcément ?

M. Carlos Mota : appuie les arguments de M. Chevalley. L'optimisation et le rendement sont des éléments importants de la planification, mais à ce stade il est primordial de définir le programme d'utilisation des futures installations de manière plus terre-à-terre :

« une salle communale on sait très bien à quoi ça sert et on sait à quoi elle ne sert pas, ce n'est pas du sport ».

Il est important de décider des orientations à prendre et de choisir le site de la nouvelle salle, au lieu de perdre du temps sur des aspects conceptuels.

M. Robert Middleton : explique que l'objet de la consultation se résume à une simple question : faut-il réserver l'ensemble de l'espace du Grand Pré pour des activités sportives ?

Si c'est le cas, le Conseil a le pouvoir de le décider aujourd'hui et cela deviendra une priorité pour la Municipalité. Il ajoute que la réponse à la motion qui suit ira dans le même sens.

La question ne porte aucunement sur le calendrier du projet, si le Conseil décide du maintien de la salle communale à son emplacement actuel, celle-ci pourra rester en l'état. Le Conseil décidera en temps voulu de construire un nouveau bâtiment.

Pour conclure, M. le Syndic propose que l'on vote sur cette seule question.

Le Président : constate qu'il n'y a pas de question écrite sur la décision portée au vote.

M. Yves Cretegnny : revient sur les derniers mots du Syndic qui reformulent bien la question :

« ... on renonce à une salle communale dans l'espace sportif, ce qui laisse toute la place pour la zone sportive... ».

M. le Syndic : confirme que la Municipalité a bien reçu le message et qu'une résolution n'est pas nécessaire.

Le Président : résume la situation. Au terme du débat, le Conseil ne prendra pas de décision. La Municipalité s'engage à suivre l'orientation qui émerge du débat, c'est-à-dire de réserver les espaces sportifs actuels à l'usage du sport.

M. le Syndic : conclut en précisant que le débat était intitulé « Consultation ». La Municipalité a donc consulté, écouté et bien compris les différents avis exprimés par le Conseil.

Il propose de passer à l'examen de la motion qui suit, car c'est en traitant la motion que le Conseil trouvera la solution.

Le Président annonce un changement dans l'ordre de traitement des points restant à l'ordre du jour.

Il propose de passer directement au traitement de la motion de M. Gaiani et de repousser les élections statutaires directement à la suite de ce point.

8. Initiatives, dépôts de motions, postulats

Motion – Étude sur les infrastructures et l'aménagement de la zone sportive

M. Alexandre Gaiani présente la motion « Étude sur les infrastructures et l'aménagement de la zone sportive »

M. Alexandre Gaillard : constate avec plaisir que la motion revient sur le besoin d'une vision globale pour cadrer le développement de nos infrastructures.

M. Yves-André Fasel : informe le Conseil de la récente fusion entre les clubs de tennis et de padel. La pratique de ce nouveau sport est en très forte progression et la construction de 2 nouveaux courts est nécessaire. Il craint que l'étude globale demandée par la motion ne retarde le projet. Crans est actuellement le premier club de la région où la pratique du padel est possible, ce qui est favorable au développement du club. Sans ces 3 courts, le club risque de perdre de son attractivité et les pratiquants iront voir ailleurs pour jouer.

M. Alexandre Gaiani : précise que la motion ne demande pas le report de la construction du padel, mais insiste sur le besoin de mettre les nouveaux projets en pause, le temps de réaliser une étude globale sur le développement de la zone. Il lui semble plus logique de consacrer 6 mois et 75'000 CHF à cette étude, plutôt que de devoir détruire et reconstruire les courts dans quelques années.

M. Yves-André Fasel : précise que les 2 courts prévus remplacent le mini-tennis et utilisent un espace déjà occupé. Ils ne risquent donc pas de gêner le développement des terrains de football.

M. Jean-Marc Filistorf : rappelle que la commission consultative avait envisagé de très nombreuses options de développement pour la zone sportive. L'implantation de nouvelles installations dans la zone en dehors d'une planification globale risque de provoquer des blocages et des limitations pour les projets.

M. le Syndic : apporte quelques clarifications à la discussion précédente et confirme que la Municipalité est tout à fait prête à répondre favorablement aux points 1 et 2 de la motion.

Il précise que lors de la mise à l'enquête du projet de padel, le président du FC Crans a été consulté par la Municipalité, afin de s'assurer que la construction prévue n'empêchait aucune des options envisagées dans l'étude de la commission consultative en 2020.

Pour la Municipalité, la décision sur l'emplacement de la salle communale constituait la condition préalable au lancement d'une étude globale de la zone sportive, maintenant, la route est libre et la Municipalité peut aller de l'avant.

Dans le court terme, la Municipalité est persuadée que la construction du padel ne prêterait en rien les intérêts du football et permet au tennis de préparer son avenir en profitant immédiatement de l'élan causé par la nouveauté de ce sport dans la région. Si un déplacement de ces terrains devait être envisagé à l'avenir, cela ne poserait aucun problème.

Dans leurs dimensions actuelles, qui permettent une homologation en 3^e ligue, les terrains de foot laissent encore suffisamment d'espace pour envisager le développement d'autres activités, comme elles figurent dans le projet du groupe consultatif. Il faut donc donner sa chance au tennis de se développer avec ses nouvelles installations.

La procédure de mise à l'enquête pour la construction ne rencontre qu'une seule opposition de la part de voisins qui se plaignent de l'orientation de l'éclairage nocturne.

Sur ces arguments, la Municipalité estime que rien ne s'oppose à l'octroi du permis de construire pour le padel qui pourra être réalisé à court terme, sans compromettre l'étude de développement global à l'horizon 2040.

Pour revenir à la motion, M. le Syndic lance une contre-proposition qui permet de maintenir la construction du padel tel qu'il figure dans le projet mis à l'enquête, tout en reprenant intégralement les points 1 et 2 de la motion.

M. le Président demande une courte interruption de séance, afin de permettre aux auteurs de la motion de se concerter avec la Municipalité et les représentants du tennis.

À la reprise, M. le Président annonce qu'un consensus émerge pour le retrait du point 3 de la motion. Il propose au Conseil de passer au vote pour le renvoi du texte amendé à la Municipalité.

Voix pour : à la grande majorité

Voix contre : aucune voix

Abstentions : 2 voix

Suite au vote, M. le Syndic annonce la création d'une commission consultative pour l'étude du développement de la zone sportive du haut. Il invite les personnes intéressées à s'annoncer auprès de la Municipalité. L'objectif est de produire un rapport avant la fin de l'année pour ensuite aller de l'avant avec des préavis.

9. Élections statutaires – Bureau du Conseil

Élection du Président : M. Henri Bossert, seul candidat, se représente, il est élu tacitement, par acclamation.

Élection du Vice-président : M. Claude Lagrange, seul candidat, se représente, il est élu tacitement, par acclamation.

Élection de deux Scrutatrices : Mmes Christine Chauvet et Moravia Widmer, scrutatrices sortantes, sont les seules à se présenter, elles sont élues tacitement, par acclamation.

Élection de deux Scrutatrices suppléantes : Mmes Birgit Schleifenbaum et Mme Ulrike Richardson, suppléantes sortantes sont les seules à se présenter, elles sont élues tacitement, par acclamation.

10. Élections statutaires – Renouvellement des commissions permanentes et complémentaire APEJ

Élection de deux membres de la Commission des finances

Sur les 7 membres actuels, M. Barrail et Mme Schmutz se retirent.

Il n'y a pas de candidat, les deux sortants se représentent et sont élus tacitement, par acclamation.

Élection d'un membre de la Commission de gestion

Mme Richardson, membre sortante, se retire de la commission de gestion.

M. Quentin Pommaz et Mme Nesslihan Kurt se présentent.

Avant de passer au scrutin, Mme Kurt annonce son retrait.

M. Pommaz, reste seul candidat. Il est élu tacitement, par acclamation.

Commission des travaux

Mme Nathalie Sauvain, membre sortante quitte la commission.

Mme Richardson, seule candidate à se présenter, est élue tacitement, par acclamation.

Élection complémentaire d'un délégué au Conseil intercommunal de l'APEJ

Suite à la démission de M. Alexandre Gaillard, la délégation doit être complétée.

Il n'y a pas de candidat, M. le Président propose de compléter le siège vacant par l'élection de l'un des suppléants, M. Aubry ou Mme Bourquin.

M. Aubry est seul à se présenter, il est élu tacitement, par acclamation.

Le poste de suppléant sera repourvu par une élection complémentaire reportée à la prochaine séance du Conseil.

11. Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE

APEJ – Déléguée rapportrice : Mme Isabelle Nussbaum (remplace M. Carlos Mota)

Séance du 11 mai 2022

Le Conseil intercommunal a procédé à la dissolution des deux anciennes associations AJET et ASCOT, désormais remplacées par l'APEJ.

En raison du développement de la population Terre Sainte ces 30 dernières années, le groupement scolaire compte 58 % d'enfants scolarisés en plus. D'ici 2040, les projections montrent 14 % d'élèves en plus.

Face à cette perspective, les besoins futurs doivent être clairement anticipés et adaptés.

Elle rappelle la répartition actuelle des classes dans les différentes structures du groupement et relève que 72 places seraient encore nécessaires dans les UAPE et 18 dans les APEMS.

Pour les cantines, le prix des repas reste inchangé et il y a 1'000 enfants inscrits. Le groupe COMPASS qui gère les cantines sert plus de 90'000 repas par année.

SITSE – Délégué rapporteur : M. Cyril Herbez

Séance du 9 juin 2021.

Le Conseil intercommunal a approuvé les comptes 2021 des SITSE.

Sur 10 préavis votés, 7 ont été réalisés moins cher que prévu.

Le Conseil a accepté deux préavis :

- un crédit de 335'000 CHF destiné à résoudre des problèmes d'émanations nauséabondes
 - octroi d'une servitude pour un local de pompage des eaux usées à l'ancienne STEP de Crans.
- Il termine en informant le Conseil que le rapport de gestion 2021 des SITSE est à disposition des membres du Conseil.

Police Nyon Région – Délégué rapporteur : M. Quentin Pommaz

Prochaine séance le 21 septembre.

À l'ordre du jour, budget 2023.

ORPC – Délégué rapporteur : M. Yves-André Fasel

N'a pas d'information à communiquer.

12. Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée.

Les communications sur les visites des sites de l'ACP et du nouveau concept d'autoconsommation du centre communal de Founex sont reportées à la prochaine séance.

La séance est levée à 23 h 37.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet



Glossaire

AJET : Association pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte (préscolaire et parascolaire)

ASCOT : Association Scolaire de Terre Sainte

UAPE : Unité d'Accueil Pour Écoliers

Crèche : La Poussinière

SITSE : Services Industriels de Terre Sainte et Environs

ORPC : organisme régional de protection civile

SDC : Société de Développement de Crans

IDHEAP : Institut des hautes études en administration publique, de l'Université de Lausanne

Terre Sainte :

<https://terresainte.ch/>